

N°2017-08-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 18 septembre 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- M. André Alanore qui a donné pouvoir à M. Jean Stöhr ;
 - M. Gérard Arnaud qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Guitard ;
 - Mme Françoise Béziat qui a donné pouvoir à Mme Mady Junisson ;
 - M. Jean-Paul Bourre qui a donné pouvoir à Mme Martine Leclerc ;
 - Mme Laurence Boyer qui a donné pouvoir à Jean-Marc Michelon ;
 - M. Daniel Couderc qui a donné pouvoir à Mme Danielle Coulaud ;
 - Mme Christine Da Fonseca qui a donné pouvoir à Mme Frédérique Fraysse ;
 - Mme Nathalie Delcouderc-Juillard qui a donné pouvoir à M. Philippe Brugère ;
 - Mme Sandra Délibit qui a donné pouvoir à M. Tony Cornelissen ;
 - M. Daniel Ecurat qui a donné pouvoir à M. Serge Peyraud ;
 - Mme Fabienne Garnerin qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Saugeras ;
 - Mme Annie Gonzalez qui a donné pouvoir à M. Gérard Vinsot ;
 - M. Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à Mme Valérie Sérrurier ;
 - M. Serge Guillaume qui a donné pouvoir à Mme Dominique Miermont ;
 - M. Michel Guitard qui a donné pouvoir à M. Christophe Arfeuillère ;
 - Mme Chantal Guivarch-Paisnel qui a donné pouvoir à M. Michel Lefort-Lary ;
 - M. Michel Lacrocq qui a donné pouvoir à M. Pierre Chevalier ;
 - Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mme Martine Pannetier ;
 - M. Philippe Pelat qui a donné pouvoir à M. Michel Pesteil ;
 - M. Gérard Rougier qui a donné pouvoir à M. Thierry Guinot ;
 - M. Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à M. Éric Cheminade ;
-
- Mme Maryse Badia, excusée (non représentée) ;
 - M. Jean Bilotta, excusé (non représenté) ;
 - M. Jean-Marc Bodin, excusé (non représenté) ;
 - M. Michel Bourzat, excusé (représenté) ;
 - M. Robert Bredèche, excusé (non représenté) ;
 - M. Daniel Caraminot, excusé (représenté) ;
 - M. Tony Cornelissen, excusé (non représenté) ;
 - M. Bernard Couzelas, excusé (non représenté) ;
 - Mme Catherine Durand, excusée (non représentée) ;
 - M. Philippe Exposito, excusé (non représenté) ;
 - M. Guy Faugeron, excusé (représenté) ;
 - M. Pierre Fournet, excusé (non représenté) ;
 - M. Xavier Gruat, excusé (non représenté) ;
 - Mme Martine Jamin, excusée (représentée) ;
 - M. Bernard Maupomé, excusé (non représenté) ;
 - Mme Christiane Monteil, excusée (non représentée) ;

M. Didier Péneloux, excusé (représenté) ;
M. Daniel Poigneau, excusé (non représenté) ;
M. Marc Ranvier, excusé (non représenté) ;
M. Jean-Claude Sangoï, excusé (non représenté) ;
Mme Jeannine Vivier, excusée (non représentée).

Envoyé en préfecture le 09/10/2017
Reçu en préfecture le 09/10/2017
Affiché le [REDACTED]
ID : 019-200066744-20170928-20170813-DE

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture
À Ussel, le 21/09/17
Le président,

Daniel Mazière est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 66 // pouvoir(s) = 20 // votants = 86

Marché au Cadran : annulation du titre de recette 2017 suite à cession

Le président informe que la vente du Marché au Cadran aurait dû intervenir le 27 décembre 2016. Malheureusement, la date initialement prévue fin décembre a été annulée. Une nouvelle date a été fixée dans le contexte de la fusion ; la vente est intervenue le 18 mai 2017.

Le bail commercial de location, contracté entre la Société Cadran l'Empereur d'Ussel et la Communauté de Communes Ussel Meymac, aurait donc dû prendre fin le 27 décembre 2016. Les calculs de la vente ont été établis en tenant compte d'une cession fin 2016.

Dans ce cadre, les services communautaires ont continué à appliquer le bail de location, et ont émis le titre de recette du 1^{er} trimestre 2017, pour la somme de 13 770 €.

Pour respecter les engagements pris par la communauté de communes Ussel – Meymac – Haute-Corrèze en 2016 et dans un souci de régularisation budgétaire et comptable, il convient de procéder à l'annulation du titre et délibérer à ce propos.

Il s'agit du titre n°56 du budget principal pour un montant de 13 770 € émis le 30 mars 2017.

Après en avoir délibéré favorablement à raison de 3 abstentions, 1 voix contre et 82 voix pour, le conseil communautaire décide d'annuler le titre de recettes n°56 émis le 30 mars 2017 pour un montant de 13 770 €.

Pour extrait conforme,
À Meymac, le 28 septembre 2017
Le président,
Pierre Chevalier

